



Vue de la passerelle pour les piétons à l'extrémité du pont.

IVR52\_20174901301NUCA

Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau

Date de prise de vue : 2017

(c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine ; (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général  
communication libre, reproduction soumise à autorisation